

Réf: Dossier N° 395311

Avis de constitution

« KAYDAN INGENIERIE »

ABIDJAN-COCODY, CITE MERMOZ, 01 BP 35 ABIDJAN 01, Lot 82, Ilot

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 10/03/2025 reçus par Me Étude de Me AMOIKON BEUGRÉ Gladys , MANDATAIRE, enregistrés au CEPICI, le 03/03/2025, il a été constitué SOCIETE « KAYDAN INGENIERIE »

La société a pour objet directement ou indirectement en tous pays et plus particulièrement en République de Côte d'Ivoire :

La réalisation des études d'ingénierie (études des structures, thermiques, fluides, etc.) ainsi que tout type de service s'y rapportant (suivi de chantier, assistance à la maîtrise d'œuvre, etc.) dans le cadre des projets de construction de tout type d'infrastructure (à usage public ou privé) notamment les bâtiments tertiaires et industriels, les ouvrages relevant des travaux publics, les infrastructures en béton armé ou précontraint, en charpentes métalliques ou en bois, en verrière, etc.

La réalisation des missions de contrôle techniques, de construction sur tout type d'infrastructure (à usage public ou privé) dont entre autres, l'établissement des AVIS (Phase conception, exécution et réalisation), des RICT (Rapport initial de Contrôle Technique) et des RICT (Rapport Initial de Contrôle Technique), des RVRAT (Rapport de Vérification Réglementaire Après Travaux), le contrôle technique relatif à la bonne exécution des chantiers, etc.

L'appui à la réalisation des travaux de construction dans les domaines listés aux précédents alinéas ;

L'offre de services en conseil/consulting relevant des précédents alinéas

La conception, la construction, la rénovation et la maintenance d'infrastructures, l'établissement de calculs et plans de détails d'exécution à partir de directives fournies par des architectes, maîtres d'œuvre ;

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement

10,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

**ABIDJAN-COCODY, CITE MERMOZ, 01 BP 35 ABIDJAN 01, Lot 82, Ilot
M DIOMANDE TIEMOKO (DG)**

M AFFRO STEPHANE JEAN RENE (PRÉSIDENT)

n°CI-ABJ-03-2025-B16-00053 du 25/04/2025 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°26302/GTCA/RC/2025 du 25/04/2025

